

COMMUNE DE TALMAS
80260

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2004

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, Samuel PREVOT, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY

Mme LEBEGUE, MM. Christian PREVOST, TOULEMONDE, VAN DEN EYNDE

Etaient absents : M. BEUVIN, Mme DHEILLY (non excusés), M. MACEWKO excusé, pouvoir à M. BORDET

Secrétaire : M. FREY

1°) Salle socioculturelle et sportive

a) Méthode de chauffage

Lors de la réunion de Décembre, le conseil municipal avait opté pour un plancher chauffant avec un appoint par radiateurs panneaux. Suite à cette décision, une étude a été réalisée par le cabinet d'études HEXA INGENIERIE afin de déterminer le combustible à utiliser (fioul ou gaz butane ou propane), l'électricité ayant été écartée.

Il ressort de cette étude les données suivantes :

ESTIMATION

1/ - Chaufferie :

L'estimation comprend deux chaudières d'environ 65 KW chacune en cascade, un circuit plancher chauffant et trois circuits radiateurs :

Coût des chaudières

- solution fioul domestique : 37 000 €HT
- solution butane ou propane : 33 000 €HT

2/ - Chauffage par plancher chauffant

- Tous locaux autres que cuisines, sanitaires et vestiaires : 78 300 € HT (plancher chauffant, appoint par radiateurs panneaux, renouvellement d'air simple flux grande salle, ventilation VMC double flux)
- Cuisines, sanitaires et vestiaires : 15 200 € HT (chauffage radiateurs panneaux, ventilation VMC simple flux)

TOTAL : environ 93 500 €HT

CALCUL DES BESOINS

En prenant 2/3 des puissances totales par chaudières, on a : 2 chaudières de 65 KW chacune, soit environ 130 KW.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Total consommation : 127 950 KWh

- Coût du chauffage par plancher chauffant par fioul : 4 286 €HT/an
- Coût du chauffage par plancher chauffant par gaz : 5 394 €HT/an

Estimation d'un contrat d'exploitation (basée sur un contrat de 8 ans) :

- Fioul : 2 100 €HT/an
- Gaz : 900 €HT/an

Après discussion et délibération, le conseil municipal opte pour une installation au gaz butane ou propane bien que les coûts soient pratiquement similaires, avançant les arguments suivants :

- le gaz est plus propre que le fioul
- ne pas être obligé de construire un local supplémentaire pour l'installation des cuves à fioul
- utiliser une installation au gaz qui pourra servir d'exemple pour l'éventuelle desserte du village au cours des années futures
- avec le contrat d'entretien annuel, le coût de fonctionnement du chauffage par gaz est moins onéreux que le fioul

b) Calendrier de lancement de la procédure d'appel d'offres

- Publication légale au B.O.A.M.P. et au Courrier Picard le 24 Janvier 2004
- Remise des dossiers de consultation aux entreprises à compter du 27 Janvier 2004
- Remise des offres pour le 2 Mars 2004 à 12 heures
- Commission d'ouverture des plis le 3 Mars 2004 (analyse des offres + relance en procédure négociée pour les lots infructueux)
- Réunion de cadrage le 17 Mars 2004
- Commission pour choix des entreprises le 24 Mars 2004
- Remise 2^e offre si besoin, le 30 Mars 2004
- Rapport de présentation au Contrôle de Légalité le 1^{er} Avril 2004
- Notification des marchés aux entreprises le 5 Avril 2004
- Ordres de service le 13 Avril 2004
- Ouverture prévisible du chantier le 10 Mai 2004

2°) CONCORDIA : chantier international de jeunes volontaires – restauration de l'église

Lors de la dernière réunion, il avait été projeté en 2004 la remise en état des corniches (pour des raisons de sécurité) et des soubassements de l'église.

M. LOMBARD avait pris contact avec l'association CONCORDIA qui a œuvré l'an dernier à Grouches Luchuel, et pourrait se charger de la remise en état des soubassements en briques.

L'association a pour objectifs de :

- permettre à des jeunes bénévoles de participer à la restauration et à la valorisation du patrimoine local
- apprendre à des jeunes bénévoles des techniques de maçonnerie et de restauration
- favoriser le brassage culturel et social par la mixité des publics participants à l'action dans un but d'une meilleure compréhension de l'autre
- contribuer à l'animation de la vie sociale de la commune en favorisant les échanges entre le groupe de jeunes et la population locale

Elle propose un groupe de 13 personnes en moyenne, recruté via son réseau national ou international, encadré par 2 animateurs, 2 places étant réservées pour les volontaires de la commune ou des alentours.

Elle demande à la commune de fournir :

- un lieu d'hébergement avec cuisine équipée et sanitaires
- un hébergement sous tente ou en dur
- des tables et des chaises pour une trentaine de personnes
- les matériaux et le matériel suivant le type de travaux à réaliser

La participation financière de la commune serait de 3 250 € + l'achat des matériaux de restauration.

Après cet exposé, une discussion s'instaure entre les membres du conseil afin de définir la période d'intervention qui est fonction de la disponibilité des locaux à mettre à disposition.

En Juillet, plusieurs points sont à prendre en considération : occupation de la salle des loisirs par le centre de loisirs (donc impossibilité d'utiliser la cuisine et les sanitaires) et le tir du feu d'artifice au terrain de football, ce qui obligerait les bénévoles à démonter leurs tentes (s'ils s'installaient en ce lieu) pour des raisons de sécurité et à les remonter ensuite. Cependant, c'est au cours de ce mois que les activités festives sont les plus nombreuses, favorisant les contacts.

En Août : aucun problème de local, mais pas de festivités, donc moins de contacts.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accueillir les jeunes de CONCORDIA au mois d'Août prochain (du 6 au 28). Un courrier sera envoyé à la déléguée régionale afin de lui expliquer son choix.

3°) Plan Local d'Urbanisme

Une première réunion qui aura pour but de définir le calendrier de l'étude, se tiendra le 29 Janvier prochain avec la D.D.E. et le cabinet d'études Tracés Urbains.

4°) Sécurisation du village en matière d'incendie : 2è tranche

Une réunion préparatoire avec le SIAEP, la DDAF, la S.E.P. et les élus s'est tenue récemment. Les travaux de la seconde tranche concernent **les rues de l'Abbé Bréart et des Acacias** jusqu'à la rue Alexis, avec la pose de trois bornes incendie sur le parcours.

Coût des travaux : 65 000 € qui seront autofinancés.

Ils débuteront le 26 Janvier pour une durée d'environ deux mois.

Une quatrième borne incendie sera posée rue du Boyaval à proximité de la future salle socioculturelle.

5° Aménagement de la nouvelle partie du cimetière actuellement vacante

La commission s'est réunie le 10 Janvier. Elle propose au conseil municipal :

- d'implanter une première tranche de nouvelles concessions avec l'aménagement d'allées
- de prévoir un nouveau point d'eau (deux possibilités de raccordement au réseau)
- de racheter à une personne de Talmas qui désire la vendre, une concession munie d'un caveau une place, qui pourrait être utilisée par les familles en tant que caveau provisoire dans l'attente de travaux ultérieurs

Le conseil municipal émet un avis favorable à :

- l'implantation des nouvelles concessions avec aménagement d'allées (devis en cours)
- l'installation d'un point d'eau (des devis vont être demandés).

En ce qui concerne:

- le caveau provisoire, une proposition de vente sera demandée à l'intéressé

Lors de la réunion au cimetière, la commission a remarqué que plusieurs tombes, en très mauvais état, présentaient danger. Une recherche quant aux descendants de ces concessions va être entreprise.

6°) Sécurisation de la RN 25

Monsieur le Maire avait soumis à la DDE d'Amiens, le caractère dangereux de l'intersection de la RN 25 et de la rue des Acacias et avait sollicité la création d'un giratoire.

Une réponse est parvenue fin Décembre, lui signifiant qu'aucun accident mortel n'avait eu lieu à cet endroit et qu'il y aurait lieu de procéder à une étude qui permettrait de définir les types d'aménagement (paysagers et sécuritaires) à envisager. Il lui est conseillé de se rapprocher de la subdivision de la DDE de Corbie pour cette étude. A l'issue de cette dernière, un accompagnement financier de l'Etat pourrait être programmé, la traverse de Talmas figurant parmi les objectifs à 15 ans de la RN 25, retenus lors de l'étude d'itinéraire approuvée en 2001 par le Ministère de l'Equipement.

7°) Subvention au comité des fêtes de Talmas

Un acompte de 1000 € sera versé ce mois-ci, la subvention globale étant votée prochainement au budget primitif 2004.

8°) Questions diverses

- a) **Logo de la commune** : proposé par un atelier de sérigraphie qui s'est inspiré des dessins fournis par les enfants de l'école – 4 esquisses présentées : deux ont été rejetées d'office et les deux restantes seront remaniées en une seule.
- b) **Photocopieurs** : M. le Maire informe le conseil qu'il a la possibilité d'obtenir des photocopieurs numériques, sans achat ni location des appareils, moyennant un contrat de 0.08 F la copie. Les photocopieurs actuels sont à 0.10 F la copie (mairie et école) et présentent des signes de vétusté. Il étudie également le coût de la maintenance pour des photocopieurs couleur.
- c) **Ancien abri des sans-abris rue d'Amiens, inutilisé à présent** : (question posée par un administré à M. le Maire : a-t-il toujours lieu d'exister ?). M. BLOCKLET demande aux conseillers de réfléchir à cette question et de se prononcer lors de la prochaine réunion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Talmas, le 14 Janvier 2004

Le Maire - P. BLOCKLET